

L'hon. M. Lambert: ... comment il a jugé l'intervention du Conseil économique et ses critiques à l'endroit des actes du gouvernement. Ce n'était qu'un avertissement, mais combien justifié. Maintenant, nous voyons le gouvernement se précipiter dans l'autre direction pour rétablir l'équilibre, et pourquoi? Parce que toutes les mesures monétaires et financières qu'il a adoptées pour combattre l'inflation ont entraîné un chômage massif.

Monsieur l'Orateur, je ne saurais pour un instant partager l'optimisme que le ministre a exprimé ce soir dans ses prévisions. Le ministre hoche la tête, mais il sait ce que valaient dans le passé ses prévisions et ses assurances. Elles ne valaient pas le papier sur lequel elles étaient écrites.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Jusqu'à présent, elles n'ont jamais été exactes.

L'hon. M. Lambert: C'est pourquoi on nous présente ce budget ce soir. Il ne renferme rien d'intéressant, si ce n'est le maintien de la surtaxe et les allocations d'amortissement spéciales.

M. Woolliams: Qu'attendez-vous d'un comptable de petite ville?

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, cet exposé aurait pu être fait à l'appel des motions. Il n'y est pas question de réductions d'impôt. On ne dit nulle part que le gouvernement résiste à une réduction significative dans le domaine de la taxe de vente sur les matériaux de construction. On ne parle pas d'une réduction d'impôt pour les personnes à revenus modestes, quoique cette perspective ait pu sourire au ministre. Ce serait dans l'esprit général des mesures qu'il devra adopter pour mettre au moins partiellement en pratique les propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale. Car c'est ce qu'il vise, monsieur l'Orateur. Il aurait pu commencer dès maintenant par l'impôt sur le revenu des particuliers et ne pas attendre au printemps, ni à 1972. C'est pourquoi j'estime que les propositions budgétaires actuelles ne règlent rien.

Monsieur l'Orateur, dans ces propositions, il est question des prestations d'assurance-chômage dont j'ai parlé et des prêts qui s'élèvent en tout à 150 millions de dollars, mais la formule de répartition et le genre de travaux envisagés en font un programme de travaux d'hiver déguisé. En ce qui concerne les 150 millions, si les provinces et les municipalités veulent participer à ces programmes, quand le gouvernement croit-il qu'elles pourront présenter leurs propres programmes? Pourront-elles donner du travail dès le mois prochain, ou le mois suivant? Les lenteurs bureaucratiques de tous les niveaux du gouvernement sont telles que ces gens seront encore au chômage en avril et en mai prochain.

● (9.10 p.m.)

Il faut voir aussi la formule et la répartition proposées. Je signale aux députés le tableau qui figure à la page 5 du supplément au budget où sont indiquées, dans l'avant-dernière colonne, les sommes qui seront mises à la disposition de chaque province. Nous y voyons que Terre-Neuve aura droit à 5 millions; l'Île-du-Prince-Édouard, 1 million; la Nouvelle-Écosse, 4 millions; le Nouveau-Brunswick, 4 millions; le Québec, 68 millions; l'Ontario, 17 millions; le Manitoba, 8 millions; la Saskatchewan, 5 millions; l'Alberta, 4 millions et la Colombie-Britannique, 35 millions. Monsieur l'Orateur, il y a beaucoup de municipalités qui devraient utiliser la totalité de l'allocation de leur province pour obtenir un résultat tangible dans leur lutte contre le chômage, et encore ne serait-ce qu'une goutte d'eau dans la mer. Prenons par exemple les \$4 millions prévus pour l'Alberta. Ce n'est même pas une petite goutte d'eau dans la mer par rapport aux besoins.

Quant aux 23 millions de dollars, l'on devrait consulter les prévisions budgétaires détaillées. On y voit la répartition et l'affectation des 60 millions de dollars entre plusieurs ministères. Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire. En réalité, c'est une réaffectation de fonds correspondant à des dépenses restées en deçà des prévisions. Ces fonds, normalement, seraient supprimés par expiration du fait qu'ils n'ont pas été dépensés. Nous les transférons, et ils constituent une dépense supplémentaire. Que se passera-t-il? Encore la même chose? Y aura-t-il une nouvelle étude? Ou ces 23 millions de dollars représentent-ils uniquement une réaffectation des crédits prévus dans un budget déjà approuvé par le Parlement. Il nous faudra voir ce que révèlent les prévisions budgétaires. Puis, il y a la question des 20 millions de dollars. Je suppose que c'est un crédit supplémentaire pour l'aéroport de Montréal. Nous verrons si ce montant assurera des emplois cet hiver. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce sont des emplois que nous ne verrons ni l'été prochain, ni à l'automne, mais peut-être au printemps de l'année suivante. Si mes souvenirs sont exacts et si je puis me fier à mon expérience, le ministère des Transports ainsi que ses ingénieurs et ses architectes ne travaillent pas tout à fait aussi vite que cela, quelle que soit la bonne volonté de notre sympathique ministre des Transports (M. Jamieson). En fait, à en juger par les précédents en matière d'aéroports internationaux, ils pourront s'estimer heureux s'ils arrivent à dépenser ne serait-ce qu'une partie de ces crédits d'ici les derniers mois de 1972.

J'aimerais examiner d'autres aspects de ce budget. Appuyé par l'honorable représentant de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), je propose donc l'ajournement du débat.

Sur la motion de l'honorable M. Lambert (Edmonton-Ouest), le débat est ajourné.

(Sur la motion de l'honorable M. MacEachen, la séance est levée à 9 h 15.)